



Propriétaire impose ses travaux !

Par **Iceman83000**, le **27/03/2008 à 21:45**

Bonsoir à tous, après de nombreux problèmes avec mon propriétaire au sujet des tuyaux en plomb ou encore de la ventilation de mon appartement voici un nouveau problème :
Il y a une fuite de gaz au chauffe-eau de la cuisine qui correspond à l'eau chaude ainsi qu'au chauffage (gaz de ville). L'équipement était nommé fonctionnel sur le contrat de location et j'ai pris cet appartement justement pour l'attrait que représente le gaz de ville. Après une expertise complète et un devis du professionnel travaillant avec l'agence mandataire, le propriétaire ne souhaite pas changer le chauffe-eau et m'impose des convecteurs électriques ! Or, le chauffage électrique est trop cher et mon contrat de location stipule bien le chauffage au gaz de ville ! Question donc :
Le propriétaire d'un logement loué comme "chauffé au gaz de ville" peut-il prendre la décision arbitraire de ne pas réparer la chaudière à gaz qui a une fuite (car il ne veut pas payer le prix d'une conformité) et imposer en toute impunité des chauffages électriques sans laisser le choix au locataire que je suis et qui loue justement pour profiter du gaz de ville ? Merci.